



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P172_2022

Date : 11/05/2022

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle petite enfance

Exposé

Dans le cadre d'un partenariat entre la crèche de Valognes et le Relais Petite Enfance, le Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin recevra l'association « Toutito Teatro » pour des représentations du spectacle « Petits poissons ».

Ces représentations auront lieu à l'Hôtel Dieu à Valognes.

Pour le RPE, les :

- jeudi 12 mai à 9 h 30,
- vendredi 13 mai à 9 h 30 et 10 h 30.

Pour la crèche de Valognes, le :

- jeudi 12 mai à 10 h 30.

Le coût total TTC de ces représentations s'élève à 2 170,56 €.

Afin de permettre cette représentation, il convient de conclure un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle entre l'Agglomération et l'association Toutito Teatro.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu la délibération n°DEL2018_252 du 20 décembre 2018 portant sur la création du service commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin,

Décide

- **De signer** le contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Toutito Teatro »,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE